

Lettres de Mgr de Pontbriand a son frère et à ses soeurs

Je ne sais, mon très-cher frère, pourquoi je n'ai pas reçu de vos nouvelles. Vous avez un héritier, je vous en fait mon compliment ainsi qu'à ma sœur. Vous avez en vérité tort de m'oublier ainsi. Mon amitié pour vous est au-dessus de tout. Nous avons eu une disette générale. Je me suis endetté pour soulager les pauvres, Cette année sera encore très-mauvaise ; j'espère pourtant vous payer ce que je vous dois, dans un an. Je suis si fort occupé à écrire, à m'arranger dans ma maison, où je demeure depuis cinq jours, si accablé de visites, si détourné par trois malades que je vois tous les jours, si embarrassé pour faire faire les provisions de tout ce qui est nécessaire pendant 8 mois. que je n'ai pas un moment à moi ; ainsi ne soyez pas étonné de la brièveté de ma lettre. Croyez que je vous suis, ainsi qu'à ma sœur et à votre famille, très-tendrement, très-irrévocablement attaché.

H. M. Ev. de QUEBEC.

Ce 30 octobre 1743.

DU MEME A SES SŒURS, RELIGIEUSES DE LA VISITATION

Je n'ai reçu, mes très-chères sœurs, que deux de vos lettres de janvier et du 15 avril. Je puis vous assurer que mes sentiments pour vous sont au moins aussi ardents et aussi sincères que ceux que vous avez pour moi. Je suis bien charmé d'apprendre que mon frère a terminé avec vous. Il est certain que j'aime et que j'estime les Jésuites, parce que, Dieu merci, ceux que je connais méritent beaucoup. Mais je vous le répète, je ne suis point attaché à aucun habit en particulier, et je crois que nous devons tous n'envisager que la plus grande gloire de Dieu. Le vaisseau de M. Dessandrais s'est perdu en venant. Aussi je n'ai point reçu ce que vous avez envoyé. Je vous en fais cependant les mêmes remerciements. Je n'ai rien à vous dire de particulier. Ma santé est jusqu'à présent très-bonne. Cette année a été encore plus malheureuse que la précédente. Cela ne m'a point arrangé dans mes affaires. Il faut s'en consoler ; Dieu sait dédommager. Tout est à un prix exorbitant. La barrique de vin coûte 250 fr. Il faut boire de la petite bière. Je profiterai l'année prochaine de votre avis, et j'écrirai de bonne heure ; les vaisseaux sont arrivés encore plus tard.

H. M. Ev. de QUEBEC

Ce 25 octobre 1744.

DU MEME AUX MEMES

Vous attendez de moi, mes très-chères sœurs une dernière lettre, et je profite de mon séjour chez M. le Cte. de Noyon pour cela. Je ne saurais vous dire toutes les politesses de nos respectables hôtes..... Je ne vous dirai rien de mes dispositions présentes.Elles sont telles que vous savez. Les dangers, pour être près, ne me frappent point, parce que la résolution est prise, et que je dois m'attendre à tout. Vos prières non pour ma conservation, mais pour mon salut, me seront d'un grand secours. C'est la seule chose que je vous prie de demander. Peu importe de mourir demain de telle ou telle manière, pourvu que Dieu ait pitié de moi. Bornez donc, mes chères sœurs, vos vœux, et ne vous embarrassez de ma santé ni de ma vie. Que ma sanctification vous touche !

Je suis avec l'amitié la plus tendre et la plus sincère, mes très-chères sœurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

H. M. Ev. de QUEBEC.

DU MEME AUX MEMES.

Je compte au printemps aller baptiser 300 infidèles. Chaque baptême doit durer environ un quart d'heure. Le voyage est pénible, coûteux. Je vous en ferai une relation l'an prochain. Je ne puis dissimuler l'envie que j'aurais de vous voir ; mais je vous prie de ne plus parler de mon voyage. C'est une tentation pour moi ; que dis-je ? si vous ne m'en disiez rien, je prendrais peut-être le parti de passer en France pour vous reprocher une espèce d'insensibilité. Parlez m'en toujours avec force. Mon devoir m'engagera alors à vous convaincre, et, en le faisant, je me convaincrai que l'ennui, la prière, les croix ne furent jamais une raison à un évêque de quitter son troupeau...etc.

H. M. Ev. de QUEBEC.

Ce 18 octobre 1751.

DU MEME A SON FRERE

On croirait, mon cher frère, que n'ayant à s'écrire qu'une seule fois l'année, on aurait bien des choses à se mander, et il arrive que, quand je prends la plume, je ne trouve rien à dire. On ne s'arrête pas au compliment.....etc. Tout ce que je puis vous dire, c'est que depuis

six mois je suis aux Trois-Rivières, logé au plus mal, au milieu de 50 ouvriers de toute espèce, dont je suis le conducteur, le piqueur et le payeur, pour bâtir un hôpital de 200 pieds de long sur 54 de large, et 24 de hauteur. Vous demandez où je prends les fonds ; je fais emprunter des religieuses. Tous mes domestiques travaillent ; je sollicite la cour à payer. On a fait 200 lbs. d'aumônes, etc., croyez pas qu'on bâtit à grand marché ; chaque toise de maçonnerie doit coûter ou je suis plus de 10 fr. ; j'en ai six cents. Je suis extrêmement fatigué ; je me lève le plus communément à 2 heures pour mes prières et prévoir ce qu'il faut faire. Sans cesse sur les chantiers pour faire travailler mon monde qui est à la journée, je suis devenu d'évêque, menuisier, charpentier, manœuvre, porte-bag, porte-oiseau. Ce métier m'ennuie, et je ne crois pas qu'on m'y reprenne. Que je voudrais être au Verger ! C'est ma maison favorite. Je me souviens que dans ma jeunesse, on disait que je vous ressemblais, les yeux, les cheveux blonds, je n'en sais rien. Aussi je crois que je vous aime plus particulièrement que les autres. Mais que dirai-je de la belle-sœur ? Il faut s'en taire, parceque vous lui montreriez la lettre, et elle pourrait en tirer vanité. Voilà bien du verbiage pour ne rien dire.....

H. M. Ev. de QUEBEC.

DU MEME A SES SOEURS

La misère a été extrême cet hiver. Elle n'est guère moindre, et il n'y a aucun moyen de soulager les pauvres, quelque bonne volonté qu'on en ait, parce que les vivres manquent. Nous avons pourtant reçu des vivres en quantité ; mais ils sont nécessaires pour les opérations militaires, et le peuple ne s'en ressent que très peu. On lui donne seulement, depuis l'arrivée des vaisseaux, un quarteron par jour. J'ai reçu l'anneau de M, le Cte de la Garaye, et c'est une relique précieuse pour moi.

H. M. Ev. de QUEBEC.

Québec, le 17 juin 1758.

Je me suis acquitté de votre commission auprès de MM. Briand et Juda, ils vous assurent de leurs respects.

DU MEME AUX MEMES

Voulez-vous savoir notre situation présente ? Pour vivre on ne

trouve presque rien : tout est à un prix exorbitant. Cette feuille de papier coûte 25d. La barrique de vin coûte 600 fr ; le bœuf 1 fr., les souliers 15 fr. Mon revenu n'est point augmenté. Il m'en coûte en bois seul 4090 fr. ; jugez si le peuple est misérable, et si je puis faire des aumônes. Je retranche mon ordinaire et je m'endette.

Notre situation vis-à-vis l'ennemi n'est pas beaucoup consolante non plus. Il est maître du bas de notre fleuve ayant Louisbourg, Gaspé ; les Anglais doivent venir avec une flotte considérable à Québec, Ils ont une armée de quarante mille hommes dans le haut de la colonie Sans un miracle ou des efforts considérables de la part de la France, ou sans la paix, nous sommés pris. Dieu soit béni ! si ces messieurs veulent me laisser au milieu du troupeau, j'y demeurerai avec joie ; s'ils m'obligent à quitter, il faudra céder à la force. Au milieu de nos craintes et de nos frayeurs ; nous avons la tranquillité de la religion, et c'est un grand point.

H. M. Ev. de Québec.

Prise de possession de Nemisco

Le deuxie juillet mil six cent quatre vingt cinq nous Zacharie Joliet porteur des ordres de Monseigneur le général pour l'établissement du poste de Nemisco, assisté d'Ignace Denis, serions arrivés à la d. rivière Nemisco où nous aurions dressé un posteau auquel nous aurions appliqué les armes de Sa Majesté à une lieue de la maison faite en 16 quatre-vingt plus près des Anglais que la d. maison à une belle pointe qui se nomme Nemisco pour en prendre possession entière et troubler autant qu'il sera possible la traite que font les Anglais au d. lieu, le tout conformément aux ordres de Monseigneur le général dont et de tout ce que dessus nous avons dressé nostre présent procès-verbal que nous avons fait signer par le dit sieur Ignace Denis pour servir et valloir ce que de raison, fait au d. Nemisco ce deuxie juillet 16 quatre vingt cinq.

ZA. JOLLIET
IGNACE DENIS

P.S. Ce précieux document est enregistré au volume deuxième des *Insinuations du Conseil Supérieur de Québec*.